Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260605-2026_30-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026,
Le 5 Juin à 20 heures 30 minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, Mme FRETIGNY Armelle, M. FESTOC Jean-Pierre, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal, M. BERTHELOT Jean-François, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. HUBERT David, M. THOMAS Pierre

Excusés : Mme GAUTIER Aurélie, Mme EVRARD Héloïse

Absents :

Secrétaire de séance : M. THOMAS Pierre

Date de la convocation : 27/05/2026

2026-30 – Travaux de voirie 2026 - Teisserenc de bort
Choix du prestataire

Vu la réunion de la Commission des chemins en date du 2 mai 2026, au cours de laquelle a été constaté l'état de dégradation de la voie communale située au lieu-dit Teisserenc de Bort,

Vu la nécessité de procéder à des travaux de réfection de chaussée afin d'assurer la sécurité et la bonne desserte du secteur,

Vu les devis sollicités auprès de plusieurs entreprises spécialisées en travaux publics,

Considérant que deux entreprises ont répondu à la consultation :
- l'entreprise POTIN TP pour un montant de 28 365,00€ HT soit 34 038,00€ TTC
- l'entreprise COLAS pour un montant de 21 912,50€ HT soit 26 295,00€ TTC

Considérant que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise COLAS,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- **D'attribuer le marché de travaux de voirie du lieu-dit Teisserenc de Bort à l'entreprise COLAS pour un montant de 21 912,50 € HT, soit 26 295,00€ TTC**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise COLAS ainsi que tout document afférent à cette opération**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 05/06/2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260605-2026_30-DE

Le Secrétaire
M. THOMAS Pierre

Le Maire
Jean-Pierre HERY



Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 08/06/2026